

Département du Gard
 Arrondissement de Nîmes
 Ville de Bagnols-sur-Cèze

Délibération du Conseil municipal n° 2025-12-144
Séance du 19 décembre 2025

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Sport Olympique Bagnols Marcoule Natation SOBM

Nombres d'élus total : 33		
présents	ayant donné procuration	absents
20	7	6

VOTE Unanimité	Contre : 0
	Abstention : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 décembre à 14 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle multiculturelle - rue Racine, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves **CHAPELET**, Maire.

La convocation et l'ordre du jour ont été transmis le 12 décembre 2025

Conseillers municipaux présents : Jean-Yves **CHAPELET**, Maxime **COUSTON**, Christine **MUCCIO**, Christian **BAUME**, Jennifer **OBID**, Jean Christian **REY**, Philippe **BERTHOMIEU**, Laurence **SALINAS-MARTINEZ**, Carine **BOISSEL**, Ali **OUATIZERGA**, Catherine **HERBET**, Michel **SELLENS**, Claude **ROUX**, Françoise **SERVOL**, Guillaume **GARNIER**, Nina **MELLOUKI**, Julien **ARGOUD**, Bernard **NASS**, Guillaume **SANCHEZ**, Jérôme **JACKEL**

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration : Monique **GRAZIANO-BAYLE** procuration à C. **BAUME**, Justine **ROUQUAIROL** procuration à C. **MUCCIO**, Christian **SUAU** procuration à J C **REY**, Nicole **SAGE** procuration à P. **BERTHOMIEU**, Marilyne **FOURNIER** procuration à C. **ROUX**, Jean-Louis **MORELLI** procuration à B. **NASS**, Olivier **WIRY** procuration à G. **SANCHEZ**

Conseillers municipaux absents : Michèle **FOND-THURIAL**, Mourad **ABADLI**, Karine **GARDY**, Pascale **BORDES**, Léopoldina **MARQUES-ROUX**, Thierry **VINCENT**

Secrétaire de séance : Carine **BOISSEL**

Objet : Attribution d'une subvention exceptionnelle pour l'association Sport Olympique Bagnols Marcoule Natation SOBM

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2311-7 ;

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association ;

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et notamment ses articles 9-1 et 10 ;

Vu la demande d'octroi d'une subvention à caractère exceptionnel ;

Considérant que, le 16 et 17 août 2025, l'association « Sport Olympique Bagnols Marcoule Natation » (dite « SOBM Natation ») a organisé les Championnats Régionaux de Natation Estivale, à la piscine municipale Guy COUTEL ;

Considérant que cette manifestation constituait l'aboutissement de la saison estivale de natation 2025 et la dernière possibilité d'effectuer les minima de qualification pour les échéances nationales du 23 et du 24 août 2025 en Savoie ;

Considérant que 170 nageurs ont participé à cet événement découpé en 4 demi-journées ;

Considérant qu'une vingtaine d'officiels et d'arbitres bénévoles étaient présents autour du bassin, dont 6 issus du club bagnolais ;

Considérant que plus de 20 bénévoles du SOBM Natation ont été mobilisés pour que ce weekend se déroule dans les meilleures conditions ;

Considérant que, au classement par points, le SOBM Natation se hisse à la seconde place du podium ;

Considérant que 44 titres individuels de champions régionaux et de nombreux titres en relais ont été remportés par les 27 nageurs du club bagnolais ;

Considérant que l'organisation de cet événement a entraîné des dépenses imprévues pour l'association et que c'est dans ce contexte que l'association a sollicité la Commune en vue de l'octroi d'une subvention exceptionnelle ;

Considérant la volonté de la Commune d'apporter son soutien à la vie associative ;

Considérant que la question a été présentée à la Commission des affaires citoyennes, de la culture, des festivités et de la cohésion éducative, sociale et sportive ainsi qu'à la Commission des affaires financières, de la commande publique, de la modernisation, des ressources humaines et de la tranquillité publique du 03 décembre 2025 ;

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1000 € à l'association sportive « Sport Olympique Bagnols Marcoule Natation » (« SOBM Natation ») ;
- de prélever cette somme sur le compte n°0405-326-65748 du budget en cours.

Le Maire

Jean-Yves CHAPELET